



Feuille Info-Avril 2021

Numéro spécial

« Réforme des ordures ménagères »

Mot du Maire

Suite aux directives européennes et nationales (*loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte*) pour inciter les citoyens à effectuer un meilleur tri, le SMD3 (Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne) propose deux possibilités, soit un ramassage *porte à porte*, soit la mise en place d'un système de *points d'apport volontaire*. Aujourd'hui, le département de la Dordogne s'oriente vers la deuxième solution. Celle-ci ne nous donnant pas satisfaction, nous faisons tout notre possible pour améliorer le système.

Didier Garnaudie

Following European and national directives (on energy transition for green growth) to encourage citizens to carry out better triage, SMD3 is moving towards two possibilities: door-to-door collection, or the establishment of a voluntary-dropoff-point system. Today, the Dordogne department is moving towards the second solution. This solution does completely satisfy us and we are doing everything possible to improve it.

Redevance incitative et réforme de la collecte des déchets

❖ Qui gère les déchets en Dordogne ?

Le SMD3 (Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne) est administré par un Comité Syndical composé de 34 délégués (et autant de suppléants) élus par les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes. Toute décision prise par le Comité est soumise à un vote puis se concrétise par une délibération.

Le SMD3 est constitué de 15 structures de coopérations intercommunales qui ont la responsabilité de la gestion des déchets (collecte, traitement, déchèterie). Il couvre la quasi-totalité du département de la Dordogne soit 497 communes et une population de 399 396 habitant.e.s.

Le SMCTOM de Thiviers (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) adhère à ce syndicat.

❖ La taxe des ordures ménagères aujourd'hui :

Actuellement, la taxe des ordures ménagères (TOM) est intégrée à la taxe foncière.

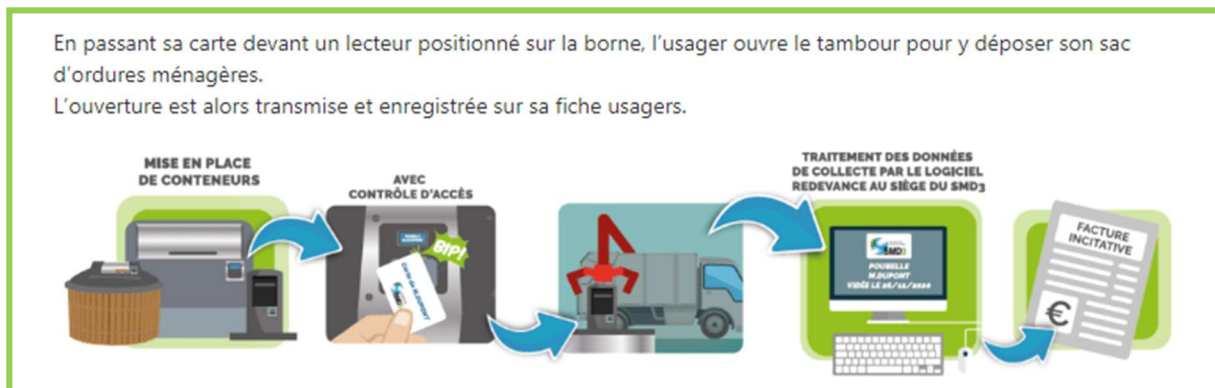
Pour connaître le montant de votre TOM aujourd'hui, vous pouvez consulter votre dernier avis d'imposition :

		Département : 24 DORDOGNE			Commune : 481 SAINT-PAUL-LA-ROCHE				
TF 2020		Commune	Syndicat de communes	Inter communauté	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2019		15,86 %	%	2,08 %	25,98 %	0,217 %	12,50 %	0,0722 %	
Taux 2020		15,86 %	%	2,08 %	25,98 %	0,214 %	12,50 %	0,0722 %	
Propriétés bâties	Adresse	[REDACTED]							
	Base (1)	690		690	690	690	690	690	
	Cotisation	109		14	179	1	86	0	389
	Cotisation lissée (2)								
	Adresse								
Cotisations 2019		108		14	177	1	85		389
Cotisations 2020		109		14	179	1	86		389
Variation		+0,93 %	%	0 %	+1,13 %	0 %	+1,18 %	%	

❖ Le SMD3 propose deux nouvelles alternatives :

Les points d'apport volontaire :

Ils se composent de 2 à 4 bornes comprenant une borne noire pour les déchets ultimes, une borne jaune pour le recyclable et selon les points d'apport, une borne verre et une borne carton. Ces points seront accessibles 7/7 j et 24/24 h sur l'ensemble des communes de la Dordogne. Les bornes noires seront accessibles avec un badge qui permettra l'ouverture. Les autres bornes seront en accès libre.



COLLECTE EN POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES				
Part Fixe				Part Variable
Composition du foyer	Abonnement*	Forfait**	Total	1 ouverture supplémentaire = 2,70€
1 à 2 personnes Résidences secondaires	Autour de 80 €	24 ouvertures/an 65 €	145 €/an	
3 à 4 personnes		48 ouvertures/an 130 €	210 €/an	
> 5 personnes		72 ouvertures/an 195 €	275 € / an	

* l'abonnement finance l'ensemble du service public des déchets : les déchèteries, la collecte et le traitement de tous les déchets (verre, textile, emballages, etc.), le développement de nouvelles filières de recyclage, etc.
** Le forfait et la part variable prennent uniquement compte de la production d'ordures ménagères (sacs noirs).

Le porte à porte :

Il ne s'agit pas réellement d'un porte à porte tel que nous l'entendons. Dans la plupart des cas, les poubelles ne sont pas relevées devant les habitations.

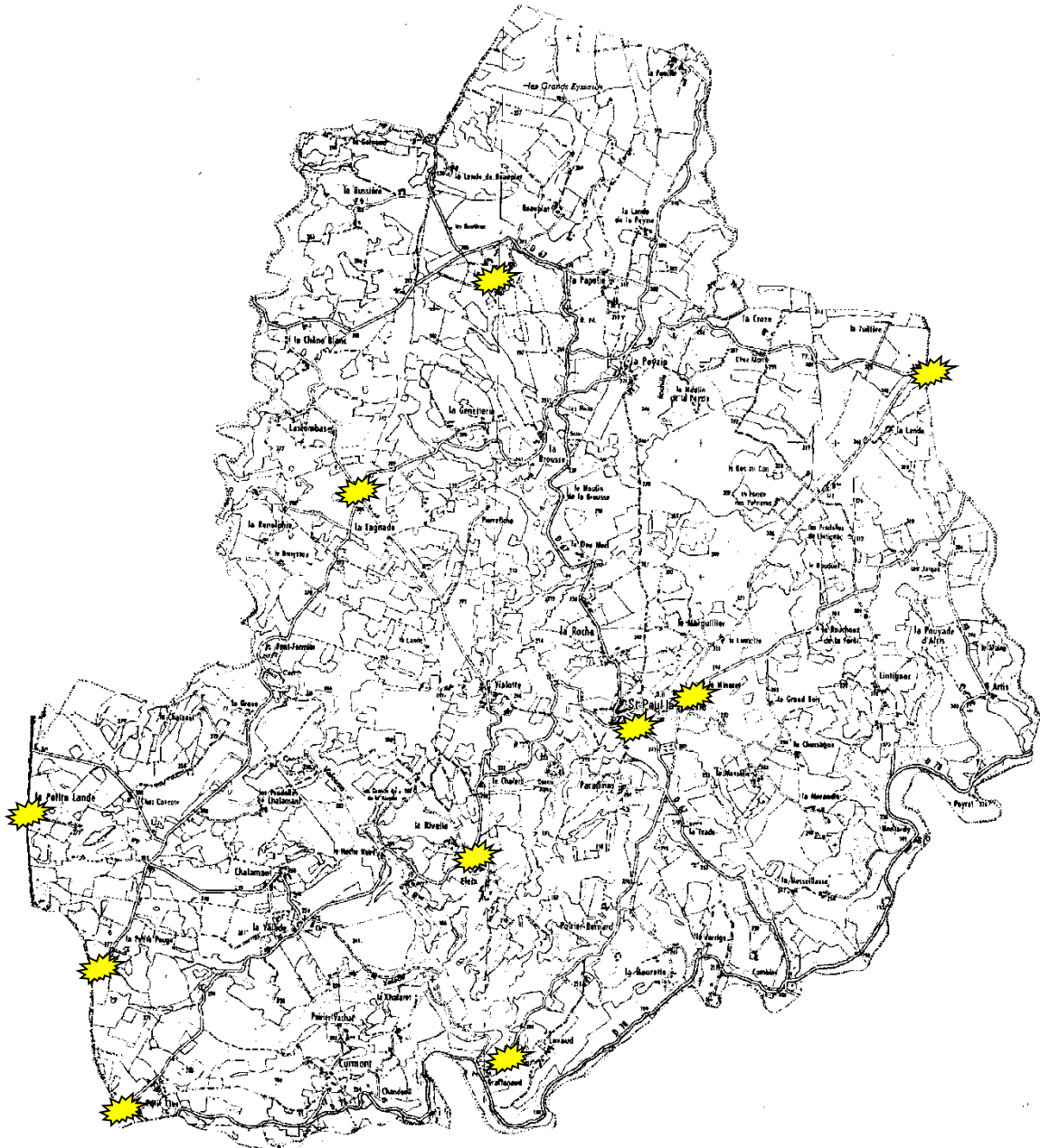
Le forfait comprend 12 levées par an.

Il est donc important de sortir la poubelle la veille du ramassage et de la retirer après le passage du camion benne sous peine de facturation supplémentaire (5,40 € par levée supplémentaire).

COLLECTE EN PORTE A PORTE					
Part Fixe				Part Variable	
Composition du foyer	Abonnement*	Forfait 12 levées**		Total	Au-delà du forfait
1 à 2 personnes Résidences Secondaires	Autour de 160 €	Bac de 120 litres	65 €/an	225 €/an	5,40 €/levée sup 2,70 €/ouverture/sup
3 à 4 personnes		Bac 240 litres	130 €/an	290 €/an	5,40 €/levée sup 2,70 €/ouverture/sup
> 5 personnes		Bac 360 litres	195 €/an	355 €/an	5,40 €/levée sup 2,70 €/ouverture/sup

* l'abonnement finance l'ensemble du service public des déchets : les déchèteries, la collecte et le traitement de tous les déchets (verre, textile, emballages, etc.), le développement de nouvelles filières de recyclage, etc.
** Le forfait et la part variable prennent uniquement compte de la production d'ordures ménagères (sacs noirs).

❖ Les points d'apport volontaire sur la commune de St Paul :



❖ Le calendrier :

▪ Mai 2021 :

Réunion de travail du Conseil Municipal pour affiner et améliorer le service rendu sur notre commune (par exemple : augmenter le nombre de points de collecte, trouver des aides aux personnes isolées, questionner le SMCTOM sur des problématiques diverses,...).

▪ Début juin 2021:

Envoi par le SMD3 :

- du guide pratique de la redevance incitative.
- du formulaire d'enquête destiné à connaître la composition de chaque foyer. Ce formulaire permettra de déterminer le forfait de base.

▪ Septembre 2021:

Installation des bornes et mise en service en libre accès.

▪ **1^{er} janvier 2022 :**

Année de transition.

Les badges fournis par le SMD3 permettront l'ouverture de la borne noire.

▪ **Fin 2022 :**

Vous recevrez une facture informative qui vous permettra de vous projeter et d'estimer le coût de la nouvelle redevance. Vous pourrez également consulter votre compte sur Internet. La facture effective restera sur la taxe foncière 2022.

▪ **1^{er} janvier 2023 :**

Mise en place définitive du système, facturation réelle de la redevance incitative et fin de la facturation sur la taxe foncière.

❖ *Pour toutes questions relatives à la réforme de la redevance*

Un service usager du SMCTOM-SMD3 est à votre disposition :

- par mail : service.usagers@smd3.fr

- par téléphone au 09.71.00.84.24 (appel non surtaxé).

Les déléguées de la commune de St Paul au SMCTOM assureront une permanence dans la petite salle de la salle des fêtes les mercredis matins de 10h à 12h jusqu'au 30 juin dans un premier temps.

*La redevance est différente pour les professionnels, les associations et les propriétaires de gîtes.
Si vous êtes concernés, veuillez vous rapprocher du service usagers du SMCTOM-SMD3.*

❖ *In Brief :*

You can see from your Tax Fonciere invoice what you are currently charged for Waste Disposal. The Charts outline both solutions being considered.

- **May 2021:** *The Conseil Municipal will be working to refine and improve the service provided in our Commune (eg: increase the number of collection points, find help for isolated people, raising various issues with SMCTOM etc)*
- **June 2021:** *SMD3 will provide an explanatory Guide plus a Survey to identify Household levels*
- **September 2021:** *The Bins will be installed and may be used freely.*
- **1st January 2022:** *the black-sack Bin will only open with the Badge provided.*
- **At the end of 2022** *each Household will receive an Invoice (for information only), showing their usage of the black-sack Bin and it's cost.
However, the Total applicable on the Chart is what the Household will be charged on their Taxe Foncière invoice for 2022. Any excess usage will be noted, but will not be charged.*
- **From 1st January 2023** *Households will be charged according to the Chart, including any excess usage.*

The Invoice will be issued separately and will no longer appear within the Taxe Foncière.

As from the end of Confinement, the SMCTOM Delegates from the Commune of St Paul la Roche, will be on duty/available in the small room at the Salle des Fêtes, on Wednesday mornings from 10am to 12 pm, initially until 30th June.

The fee is different for professionals, associations, gîte-owners: please contact the SMCTOM-SMD3 User Service by email or telephone: details as shown above.

Mairie : Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h durant la période sanitaire.

Tél : 05.53.62.51.01

Mail : mairie.saint-paul-la-roche@wanadoo.fr